

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 7 juillet 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques M. Conrad Hubert
 M. Roger Pilon M. Marcel Lafontaine
 M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en avançant le point 3.10 Suivi d'une demande d'un citoyen, le point 7 parole au public et avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Publicité dans le cahier « Découvrez le nord de la Vallée-de-la-Gatineau »
- 6.2 Circuit de transport communautaire VG
- 6.3 Contrat de déneigement des chemins municipaux
- 6.4 Colloque de la Zone Outaouais
- 6.5 Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 6.6 Appui à la municipalité de Lac Ste-Marie
- 6.7 Entrée chemin Payette
- 6.8 Vitesse ch. du Parc Industriel

Adoptée.

2014-RAG-5212

SUIVI D'UNE DEMANDE D'UN CITOYEN

CONDISÉRANT QUE M. Alexandre Clément de la compagnie 9101-1122 Québec Inc. situé au 655, Route 105 a fait la demande afin que son taux de taxation soit remis au taux résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune activité commerciale depuis le mois de juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE M. Clément habite la bâtisse du 655, Route 105 en tant que maison résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à la vocation présente entrainera automatiquement un retour au taux non-résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de faire la modification du taux de taxation pour le 9101-1122 Québec Inc. afin qu'il soit au taux résidentiel à 100% et que cette modification soit rétroactive au mois d'août 2013.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parole au public

M. Armand Hubert présent à l'assemblée prend parole afin de mentionner au membre du conseil que le financement du festival country se déroule bien. Il mentionne aussi que les seuls frais qui seront chargés au Comité des loisirs pour l'organisation du festival seront les frais de déplacement de M. Hubert et de M. Viau qui s'occupent tous deux du financement, de la publicité, de l'organisation et des bénévoles. Aucun autre montant ne sera demandé puisque l'organisation est faite bénévolement de leur part. M. Hubert mentionne aussi qu'il y aura journées d'emballage au Maxi de Maniwaki les 24, 25 et 26 juillet 2014 et que toutes personnes intéressées à venir leur donner un coup de main sont les bienvenus.

2014-RAG-5213

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 tel que présenté.

Adoptée.

2014-RAG-5214

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 49 858.87 \$ et la liste des comptes payés au montant de 63 758.27 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 7 juillet 2014 au montant de 129 226.25 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 7 juillet 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 236 633.05 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 114.08 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 juin 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses et état comparatif

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juin 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'elle n'a pas eu le temps de faire le rapport des permis et que celui-ci sera présenté en août avec le rapport de juillet 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation au tournoi de golf de la CCMVG

La directrice présente au conseil une invitation au tournoi de golf de la Chambre des Commerces de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2014-RAG-5215

APPUI POUR LE CENTRE DE SANTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE D'UN CHSLD À MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau (CSSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la préoccupation constante de risque d'inondation et la désuétude du CHSLD existant à Maniwaki, le CHSLD Père-Guinard;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CSSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT que ce Plan démontrait la désuétude et les lacunes du bâtiment existant selon les normes en vigueur, les problématiques associées aux normes de prévention des infections

et la difficulté d'adaptation du CHSLD au principe de « Milieu de vie »;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes du sous-comité stratégique formé par le CA du CSSSVG pour faire progresser le projet, particulièrement une rencontre ayant lieu avec le MSSS en 2009 et la reconnaissance du projet comme priorité No 1 en Outaouais par l'ASSSO;

CONSIDÉRANT que de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier, ...) ont permis la reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki présenté par le CSSSVG comporte de nombreux avantages, notamment une économie de coût puisque le terrain sur lequel serait construit le CHSLD appartient au CSSSVG et que ce dernier est à proximité du Centre hospitalier;

CONSIDÉRANT que malgré les relances régulières effectuées par le CSSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'obtenir les autorisations nécessaires pour ce projet puisqu'une fois ces autorisations obtenues, l'échéancier de réalisation du projet sera de 3 à 4 ans;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'appuyer le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour son projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de prioriser cette construction.

Adoptée.

2014-RAG-5215-1 **APPUI POUR LE CENTRE DE SANTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PROJET D'UNITÉ TRANSITOIRE DE 12 LITS**

CONSIDÉRANT QUE la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau (CSSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CSSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT que de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier, ...) ont permis la

reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que malgré les relances régulières effectuées par le CSSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-RAG-5215 adoptée par le Conseil de Bois-Franc, appuyant le CSSSVG relativement à ce projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que dans l'attente d'une réponse positive du MSSS au projet de construction neuve présenté par le CSSSVG, des mesures temporaires doivent être mises en place afin de répondre aux besoins de la clientèle de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt, en mars 2014, d'un projet d'unité transitoire de 12 lits, pour lequel aucune réponse n'a encore été obtenue;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'appuyer le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour son projet d'unité transitoire de 12 lits présenté à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition de la Caisse Populaire

La mairesse mentionne au conseil qu'elle a eu une rencontre avec Mme Christiane Carle concernant le coffre fort qui est resté dans le local qui était loué par la Caisse Populaire. Mme Carle a proposé à la municipalité de laisser le coffre fort à l'intérieur du local et de financer un de nos projets plutôt que d'investir l'argent à faire des rénovations suite au retrait du coffre fort. Le conseil n'est pas d'accord avec la proposition faite par la Caisse Populaire et reste sur sa position initiale à l'effet que le coffre fort doit être retiré.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Alain Patry avise le conseil municipal de la présentation à une assemblée subséquente d'une modification de règlement de zonage pour la zone F-107 cadastre 5545 269 pour ajouter H1.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui pour le projet pilote du GUTACVG

La directrice générale présente au conseil une résolution adoptée par le conseil de la MRCVG afin d'appuyer le projet pilote du

GUTACVG. Le conseil ne désire pas appuyer ce projet pilote pour l'instant.

2014-RAG-5216

DEMANDE D'UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE lors de la réfection du chemin Parc Industriel, l'entrée existante sur le terrain de M. Sylvain Bonenfant a été défaite afin de refaire les fossés;

CONSIDÉRANT QUE les entrées privées sont au frais des citoyens sauf dans le cas où c'est la municipalité qui la défait afin de refaire un chemin;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de fournir un voyage de gravier à M. Sylvain Bonenfant afin qu'il puisse refaire l'entrée qui avait été défaite lors de la réfection du ch. Parc Industriel.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5217

ÉTUDE SUR LES REGROUPEMENTS OU MISE EN COMMUN DE SERVICES PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc participe aux travaux visant la mise en commun des services de sécurité incendie.

La municipalité de Bois-Franc s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ses travaux.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière pour Soccer Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de contribution financière pour Soccer Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil ne désire pas participer cette année.

2014-RAG-5218

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'ORGANISATION TERRITORIALES – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de Bois-Franc et Montcerf-Lytton se sont rencontrés avec un représentant du

Ministère des affaires municipales et de l'organisation territoriale pour la possibilité d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce sont deux petites municipalités et présentement celles-ci échangent des services en commun tel que le service de cueillette de déchets et recyclage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est intéressé à étudier les avantages d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation territoriale peut faire cette étude sans aucun frais et que cette étude serait faite avec neutralité;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de demander au Ministère des affaires municipales et de l'occupation territoriale (MAMOT) de faire une étude de faisabilité sur un possible regroupement entre Montcerf-Lytton et Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmations de réception de notre résolution

La directrice mentionne au conseil que le cabinet du chef de l'opposition officielle, le cabinet du ministre des finances, le cabinet du premier ministre, la Fédération québécoise des municipalités ainsi que l'Union des municipalités du Québec ont tous confirmés la réception de notre résolution sur la demande de partenariat fiscal et financier.

2014-RAG-5219

PUBLICITÉ DANS LE CAHIER « DÉCOUVREZ LE NORD DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU »

CONSIDÉRANT l'offre du Journal La Gatineau afin de créer un cahier sur le nord de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la bonne visibilité de ce journal et l'importance de faire connaître la municipalité de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de prendre une publicité d'une page complète dans ce cahier au coût de 670\$ à la condition que les trois autres municipalités du nord soit aussi dans ce cahier.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5220

CIRCUIT DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRE VG

CONSIDÉRANT QU'un tracé doit être choisi pour le transport communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a déterminée des points d'arrêts avec Mme Lapointe du GUTAC;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que les points proposés par la mairesse Julie Jolivette sont bien situés et le conseil n'a aucune modification à y apporter.

Adoptée.

2014-RAG-5221

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec le conseil de Montcerf-Lytton sur une possible fusion;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité peut prendre plusieurs mois et que si celle-ci est positive le processus de fusion peut prendre entre 1 et 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE s'il y aurait fusion dans le futur tous les contrats de chacune des municipalités doivent être respectés jusqu'à la fin;

CONSIDÉRANT QUE le premier appel d'offres s'étalait sur une période de cinq (5) ans et que dans le cas d'une possible future fusion nous serions dans l'obligation de respecter le nombre d'année au contrat;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de rejeter la soumission de 9215-5894 Québec Inc. (Transport Gauthier & filles) et de retourner en appel d'offres sur invitation pour une période d'un (1) an pour le déneigement des chemins municipaux.

Adoptée.

2014-RAG-5222

COLLOQUE DE LA ZONE OUTAOUAIS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu une invitation pour ce colloque et qu'il est pertinent pour elle d'y assister puisque beaucoup de points importants y sont discutés incluant une mise à jour des lois et règlements par le MAMROT;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice à participer à ce colloque et de rembourser à celle-ci tous les frais s'y rattachant.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par le conseiller Conrad Hubert de la présentation à une séance subséquente du règlement #185 relatif au traitement des élus municipaux annulant ainsi les règlements # 155 et 162.

2014-RAG-5223 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE – ARÉNA DE MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE des milliers de canadiens témoignent leur soutien à Monsieur Gino Odjick, un ancien joueur des Canucks de Vancouver et du Canadien de Montréal, qui a reçu un diagnostic médical fatal;

CONSIDÉRANT QUE les médecins ont diagnostiqué à Monsieur Odjick une rare maladie nommée amylose cardiaque et que ses médecins croient qu'il ne lui reste plus que quelques semaines à vivre;

CONSIDÉRANT QUE le hockeyeur est originaire de Kitigan Zibi et qu'il a vécu ses premières années de hockey avec les Braves de Maniwaki pour poursuivre par la suite avec le Titan de Laval, dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gino Odjick a évolué dans la Ligue nationale de hockey de 1990 à 2002, ayant joué à Vancouver, à Montréal, à New York et à Philadelphie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire changer la dénomination de l'Aréna de Maniwaki pour celle d'Aréna Gino Odjick afin de rendre hommage à sa carrière exceptionnelle dans la Ligue nationale de hockey et pour qu'il puisse voir de changement de son vivant.

Adoptée.

2014-RAG-5224 **ENTRÉE CHEMIN PAYETTE**

CONSIDÉRANT QUE par le passé le conseil a accepté de faciliter l'accès à deux terrains sur le chemin Payette puisque depuis la réfection de ce chemin, ces deux entrées sont maintenant beaucoup trop élevée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de mettre un voyage de 0 ¾ brun dans ces deux entrées afin d'y faciliter l'accès.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

AVIS DE MOTION

ANNULATION DU RÈGLEMENT # 174 - MODIFIANT LA VITESSE SUR UNE PORTION DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL

Avis de motion est donné par le conseiller Conrad Hubert de la présentation à une séance subséquente de l'annulation du règlement #174 – règlement modifiant la vitesse sur une portion du chemin Parc Industriel.

2014-RAG-5225

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale